

***Le Forum des Juristes de Picardie associant
la Cour d'Appel, le Tribunal Administratif, le Barreau
et la Faculté de Droit et de Science Politique***

a l'honneur de vous convier à un colloque sur

La question prioritaire de constitutionnalité

le mercredi 19 mai 2010 de 9h30 à 17h

Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Picardie Jules Verne
Placette Lafleur à Amiens

- 9h15 : Accueil des participants
- 9h30 : Ouverture des débats par M. Benoît MERCUZOT, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

Présidence de séance par M. Marc GUILLAUME, Conseiller d'Etat, Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel

- *Le nouveau dispositif de la question prioritaire de constitutionnalité*

Débat

M. Paul MARTENS, Président émérite de la Cour Constitutionnelle de Belgique

- *L'exception d'inconstitutionnalité en Belgique*

Débat

- 12h30 : déjeuner libre
- 14h : Reprise des travaux

Présidence de séance de M. Guy CANIVET, ancien Premier Président de la Cour de Cassation, membre du Conseil Constitutionnel

- 14h30 : Première table ronde : *Les normes constitutionnelles de référence*

Modératrice : Mme Elisabeth BELFORT, Présidente de Chambre à la Cour d'Appel d'Amiens

M. Benoît MERCUZOT, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique, UPJV

M. Samuel THÉRAIN, Conseiller au Tribunal Administratif d'Amiens

Me Agathe BIGNAN, Avocate au Barreau d'Amiens, Secrétaire de la Conférence

M. Dieter ANDERS, Procureur Général Honoraire, Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Débat

- 15h45 : Seconde table ronde : *Les conditions de recevabilité de la question prioritaire de constitutionnalité*

Modérateur : M. Emmanuel de CROUY-CHANEL, Vice-Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique, UPJV

Me Jean-Claude BROUTIN, Avocat au Barreau d'Amiens, Docteur en Droit

M. Vincent DROULLÉ, Premier conseiller de Tribunal administratif, Chef du bureau du droit public à la Direction des Affaires Civiles et du Sceau du Ministère de la Justice

M. Dieter ANDERS, Procureur Général Honoraire, Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Débat

Synthèse et conclusions des travaux par M. Olivier de BAYNAST, Procureur Général